

Vente • Location • Syndic

La proximité d'une agence,

www.ff-immobilier.fr contact@ff-immobilier.fr

04 76 87 33 97

3, place de Metz 38000 GRENOBLE



SARL au capital de 39 700 €
SIRET 310 601 679 00031
N°TVA intracommunautaire
FR60310601679
Code APE 6832A
Membre de la Chambre syndicale FNAIM
Adhérent de la caisse de garantie GFC
56, rue Général Ferrié
38100 Grenoble
N° carte professionnelle CPI
3801 2016 000 004 597



HONORAIRES DE GESTION DE COPROPRIÉTÉS

Tarification applicable à compter du 1er Janvier 2020.

Durée des mandats: 18 mois

Soit 12 mois d'exercice comptable + 6 mois nécessaires à la convocation de l'assemblée générale

Résiliation : Pour motif légitime ou grave

Forfait de gestion courante d'une copropriété

Jusqu'à 13 lots principaux	2 200 € TTC
Plus de 13 lots principaux (Prix par lot)	145 € TTC

Prestations incluses:

L'ensemble des dispositions fixées par l'article 18 de la loi du 10 Juillet 1965 et notamment :

- Etablir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, le soumettre au vote de l'assemblée générale.
- -Tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée qui fait apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat,
- Assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale,
- Administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien,
- En cas d'urgence, faire procéder à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble,
- Etablir et mettre à jour le carnet d'entretien,
- Représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice, ainsi que pour la publication de l'état descriptif de division, du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes.

Frais d'affranchissements et acheminements des courrier : Frais réels

Compte bancaire séparé : Ouverture et frais de tenue de compte : Frais bancaires réels

Recouvrement des impayés (à la charge du débiteur) :

Première relance	1.00 € TTC
Mise en demeure LR + AR	54.00 € TTC
Relance après mise en demeure (facultative)	60.00 € TTC
Conclusion d'un protocole d'accord	
Inscription hypothèque légale	204.00 € TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque	204.00 € TTC
Constitution et remise du dossier à l'avocat ou l'huissier – Assignation	150.00 € TTC
Suivi de la procédure	240.00 € TTC

Frais de Mutation (à la charge du vendeur)

Transmission des éléments nécessaires à l'établissement de :

Montant Pré-état Daté : 150 € HT soit	180.00 € TTC
La promesse de vente - L'état daté - Acte authentique	380.00 € TTC
L'opposition sur vente	150.00 € TTC